

À tous les parents de nos élèves

Objet : Information importante au sujet des paiements de factures par Internet

Il est possible de payer vos factures émises par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) ou un de ses établissements par Internet si vous faites affaire avec les institutions financières suivantes : Banque Nationale, Caisses Desjardins, Banque de Montréal, Banque de Nouvelle-Écosse, Banque Royale, Banque Toronto Dominion et Banque Laurentienne.

Utiliser Internet pour le paiement de vos factures est facile, rapide et sécuritaire. De plus, il permet une plus grande efficacité dans le traitement des nombreuses transactions de paiements qui sont acheminées à la CSDGS ou à l'un de ses établissements.

Toutefois, pour être en mesure de bien mettre votre dossier de facturation à jour et d'éviter que vous ayez des soldes impayés, une attention particulière doit être portée lorsque vous effectuez votre paiement par Internet.

1) Pour vous assurer que votre paiement se fasse dans le bon système et que votre solde soit mis à jour correctement, vous devez choisir le bon fournisseur. Sur les sites bancaires, la CSDGS est enregistrée sous deux différents fournisseurs :

- l'un sous l'appellation « Taxe scolaire »;
- l'autre sous les appellations « Services aux élèves » ou « Élèves » (selon l'institution financière avec laquelle vous faites affaire). Cette appellation regroupe les services de garde, les services de surveillance du midi et les fournitures scolaires.

2) Les différentes factures émises comportent toujours un numéro de référence de 19 à 20 chiffres. Les premiers chiffres du numéro de référence indiquent le type de facture que vous voulez payer :

- Les numéros débutant par les chiffres 44 correspondent à la facture des fournitures scolaires. Il s'agit d'un numéro de référence de 19 chiffres.
- Les numéros débutant par les chiffres 66 correspondent à la facture des services de garde. Il s'agit d'un numéro de référence de 19 chiffres.
- Les numéros débutant par les chiffres 22 correspondent à la facture des frais de surveillance du midi au primaire. Il s'agit d'un numéro de référence de 19 chiffres.
- Les numéros débutant par les chiffres 00092 correspondent à la facture de la taxe scolaire. Il s'agit d'un numéro de référence de 20 chiffres.

Contrairement à votre compte de téléphone ou d'électricité, le numéro de référence est unique et variable et correspond à une situation de paiement précise. Il regroupe des informations sur votre enfant, le parent payeur, l'établissement fréquenté par votre enfant et le service pour lequel vous êtes facturé (exemples : service de garde, fournitures scolaires, etc.).

Il est donc important de vérifier le numéro de référence à chaque paiement. Votre enfant a changé d'école? Le numéro de référence a changé aussi. Vous avez vendu votre propriété et en avez acheté une nouvelle? Votre numéro de référence a également changé.

De plus, il est extrêmement important que chaque facture soit payée séparément. Si plusieurs factures sont additionnées et font l'objet d'un seul paiement, ce paiement sera associé à un seul numéro de référence et vos autres factures demeureront impayées. Un paiement par numéro de référence vous évitera d'avoir des comptes en souffrance et nous permettra de mettre vos soldes à jour.

Aidez-nous à être plus efficaces en vous assurant que vos soldes sont correctement mis à jour. Il en va de votre intérêt.

Nous vous remercions de votre collaboration et de l'attention que vous porterez à vos paiements par Internet.

Bonne année scolaire!

Le Service des ressources financières